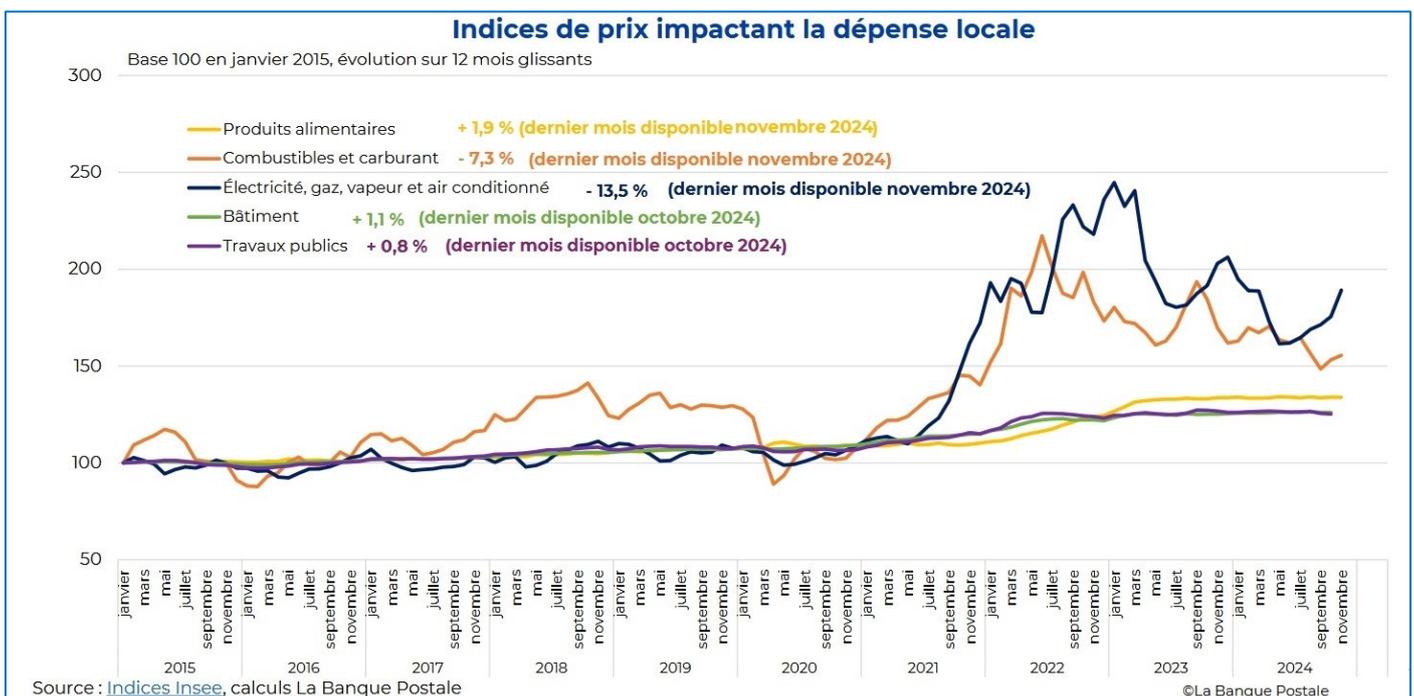
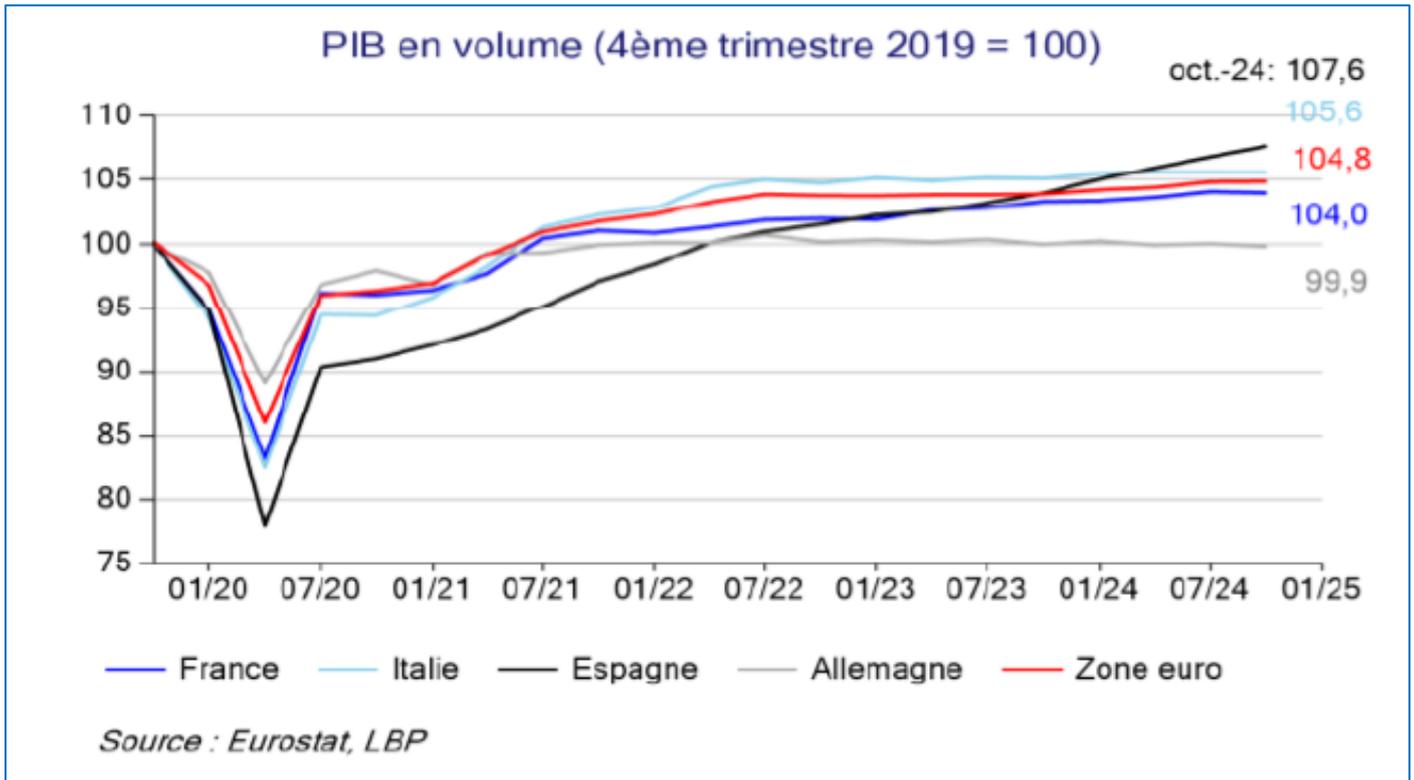


DOCUMENT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) ANNEE 2025

1^{ERE} PARTIE : LE CONTEXTE ECONOMIQUE

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes.



Scénario de croissance : une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 est envisagée en zone Euro et une croissance de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France

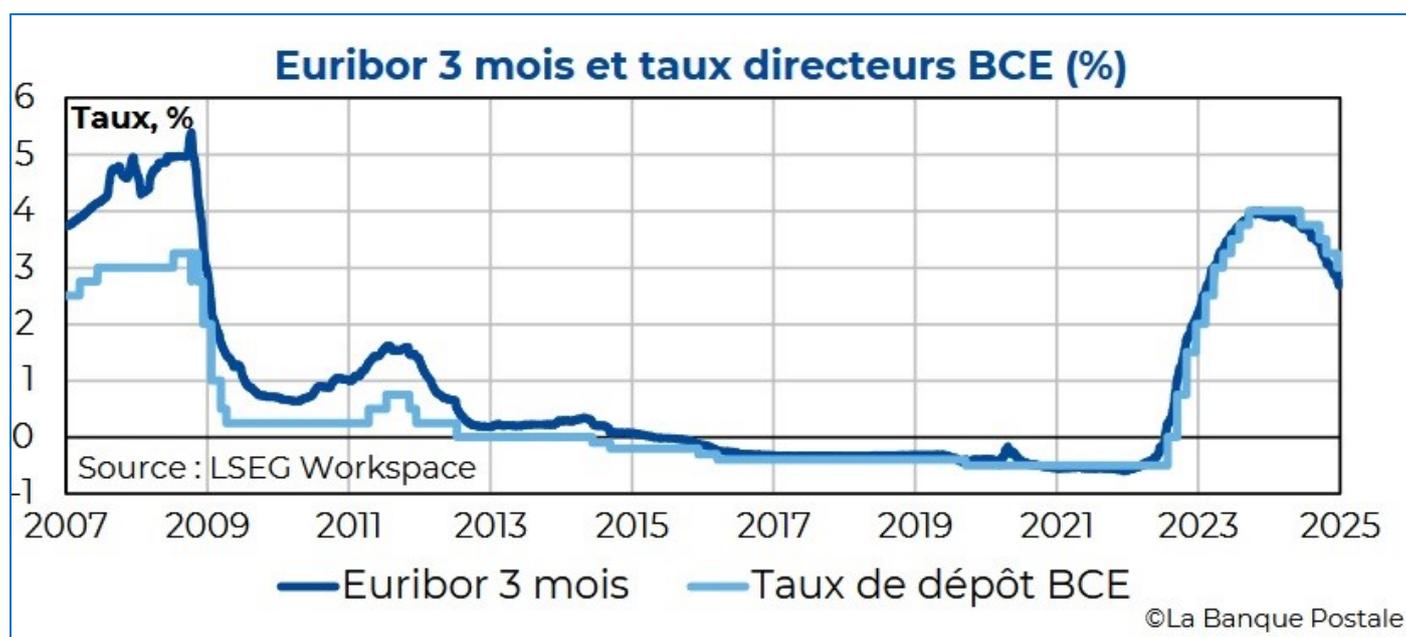
Inflation : les prévisionnistes tablent sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 % dans la zone Euro et en moyenne annuelle, l'inflation (IPCH) française est prévue à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025...

Prévisions de croissance (PIB volume)			Prévisions d'inflation*	
Prévisions annuelles France	2024	2025	Prévisions annuelles France	2025
Insee (déc. 2024)	+1,1%	/	Insee (déc. 2024)	/
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%	Banque de France (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%	Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%	OCDE (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
FMI (oct. 2024)	+1,1%	+1,1%	FMI (oct. 2024) - IPCH	+1,6%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,1%	+1,1%	Gouvernement (PLF 2025)	+1,8%
Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025	Prévisions annuelles Zone euro	2025
BCE (déc. 2024)	+0,7%	+1,1%	BCE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
Commission européenne (nov. 2024)	+0,8%	+1,3%	Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+2,1%
OCDE (déc. 2024)	+0,8%	+1,3%	OCDE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
FMI (oct. 2024)	+0,8%	+1,2%	FMI (oct. 2024) - IPCH	+2,0%

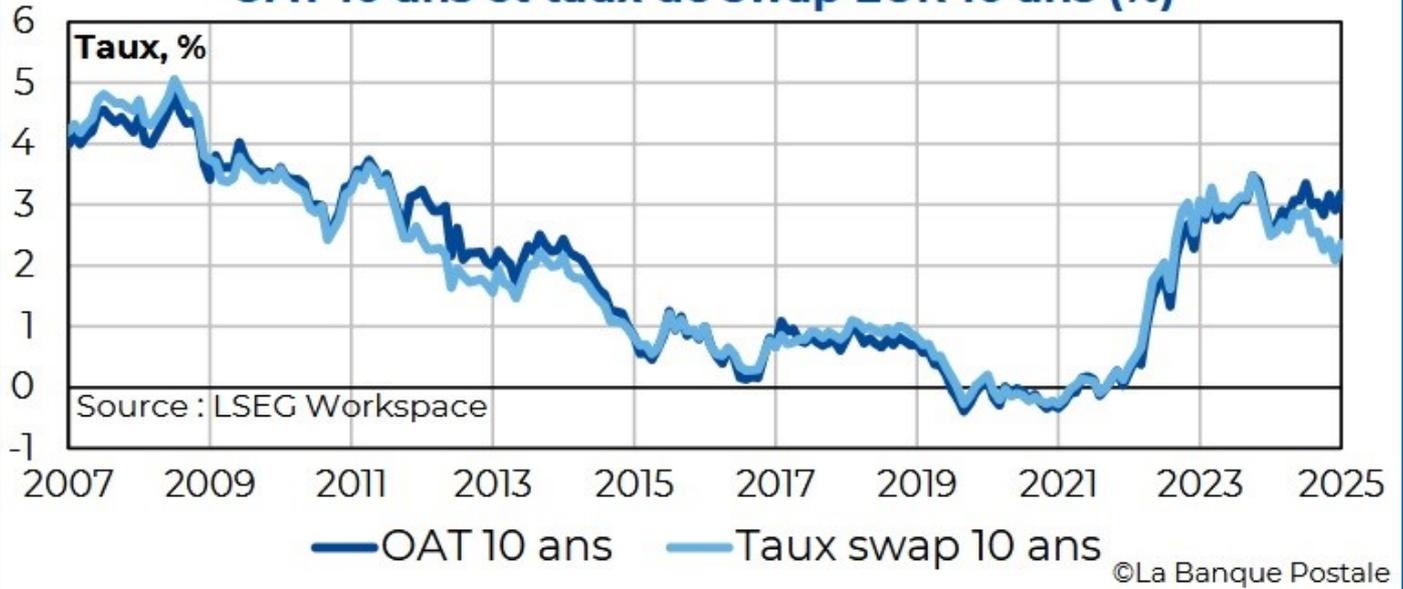
*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2024 et selon les données provisoires publiées par l'Insee le 7 janvier 2025, les prix à la consommation (IPC) ont augmenté de **2,0% en moyenne** (+2,3 % pour l'IPCH). L'inflation définitive pour l'année 2024 sera connue lors de la prochaine parution Insee le 15/01/2025).

Taux d'intérêt : poursuite de la baisse des taux courts, mais pas forcément des taux longs

La maîtrise de l'inflation a permis à la BCE d'entamer son cycle de baisse des taux directeurs depuis juin 2024. Fin 2024, la BCE a ainsi réalisé 4 baisses de taux de 25 pb, ramenant le taux de dépôt de 4,00 % à 3,00 %. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025, les marchés anticipant 4 à 5 baisses supplémentaires de 25 pb. Cela amènerait le taux de dépôt vers 2,00 %, voire légèrement moins en cas de ralentissement plus marqué de la croissance (la BCE anticipe à ce stade une croissance de 1,1 % en zone euro pour 2025).

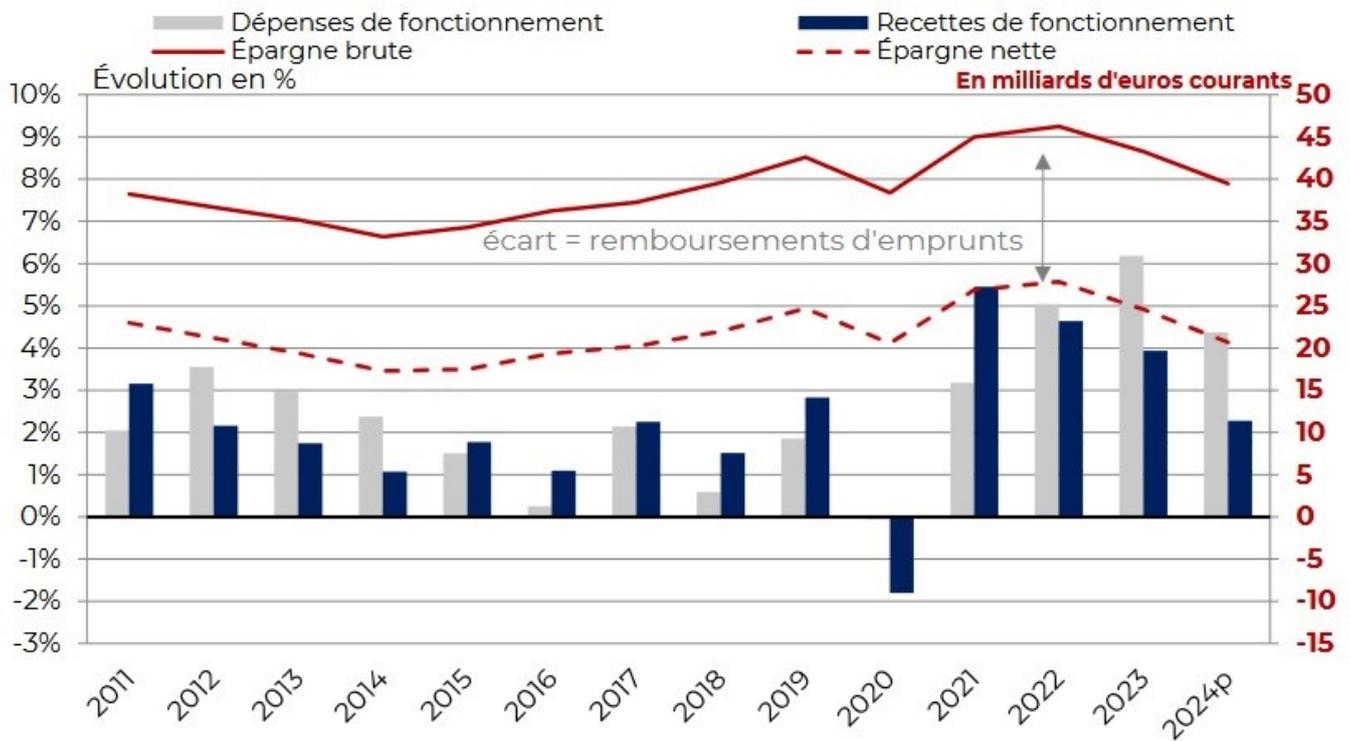


OAT 10 ans et taux de swap EUR 10 ans (%)



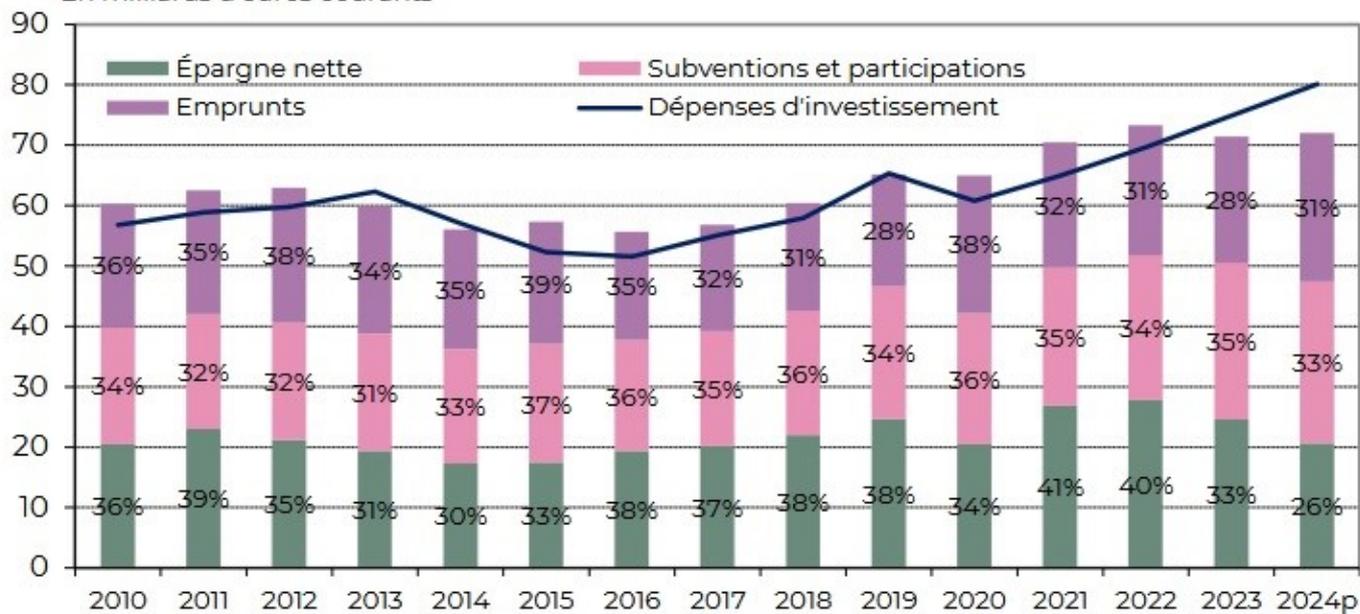
2^{EME} PARTIE : LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales

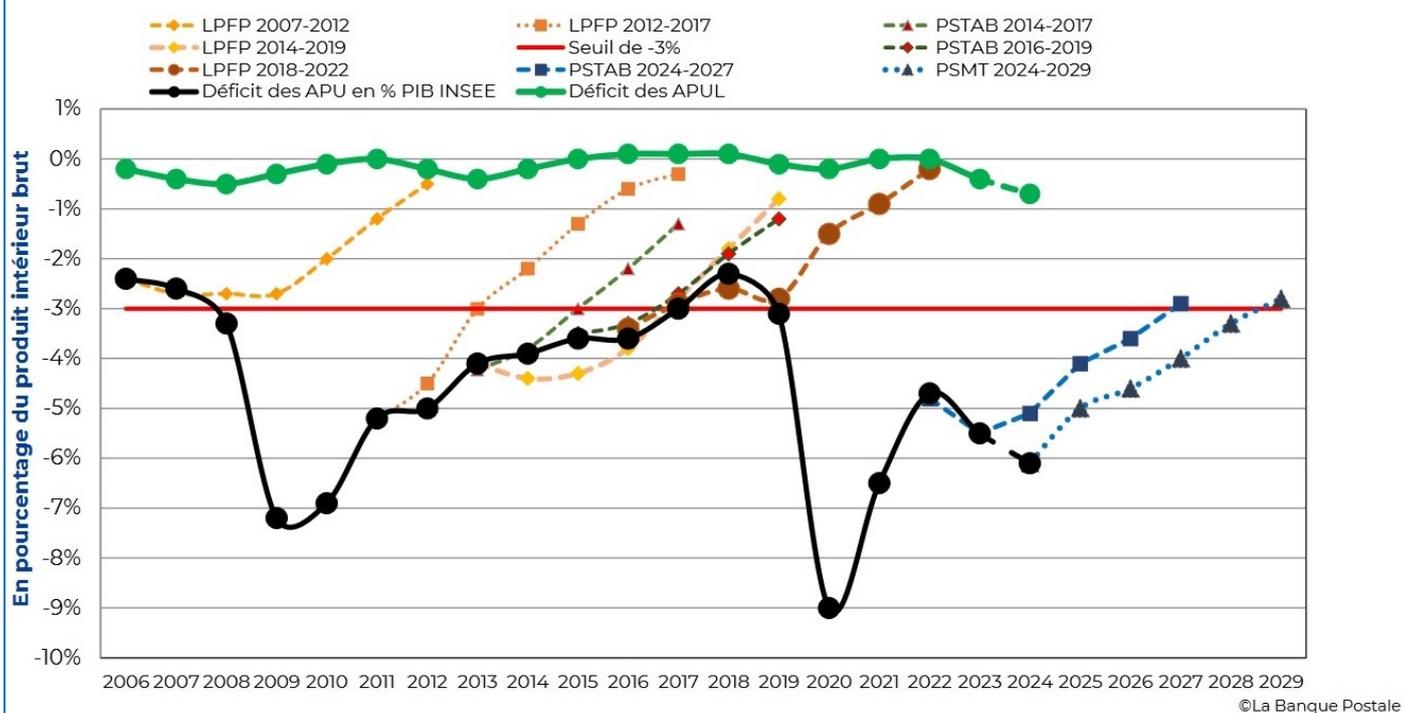


Financement des investissements locaux*

En milliards d'euros courants



Déficit des administrations publiques et perspectives pluriannuelles



Les recettes réelles de fonctionnement de l'ensemble des collectivités locales sont en hausse sur un an (+2,4 %, soit +5,7 Md€), notamment en raison de la progression des recettes fiscales (+1,8 %, soit +2,8 Md€).

Les dépenses réelles de fonctionnement des collectivités augmentent (+4,4 %, soit +8,6 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+4,4 %, soit +3,2 Md€), des achats et charges externes (+7,2 %, soit +2,7 Md€), des subventions (+1,8 %, soit +0,3 Md€) et des charges financières (+16,1 %, soit +0,6 Md€), ainsi que des frais de séjour (+7,5 %, soit +1,1 Md€) et des aides à la personne (+3,2 %, soit +0,7 Md€) versés par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer.

Les dépenses d'investissement augmentent de +5,8 % toutes strates de collectivités confondues. Elles croissent pour les régions (+6,7 %) et le bloc communal (+8,5 %) mais diminuent pour les départements (-2,9%).

La Loi de finances 2025

Le projet de budget, sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité, reprend le texte de compromis trouvé entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire les 30 et 31 janvier 2025.

Il ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md€).

Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre François Bayrou s'était engagé à contenir le déficit public à cette hauteur (contre 5% dans le texte porté par Michel Barnier à l'automne 2024).

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

Les mesures sur les collectivités

Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).

Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement.

La DGF augmentera de 150 M€ au lieu des 290 M€ prévus par le gouvernement, mais avec une diminution correspondante de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) restant, elle, stable.

Une hausse de la péréquation est actée, comme l'an dernier, à 290 M€, dont 150 pour la DSR et 140 pour la DSU, ainsi qu'une croissance de la dotation d'intercommunalité de 90 M€.

Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.

Pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs dépenses, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

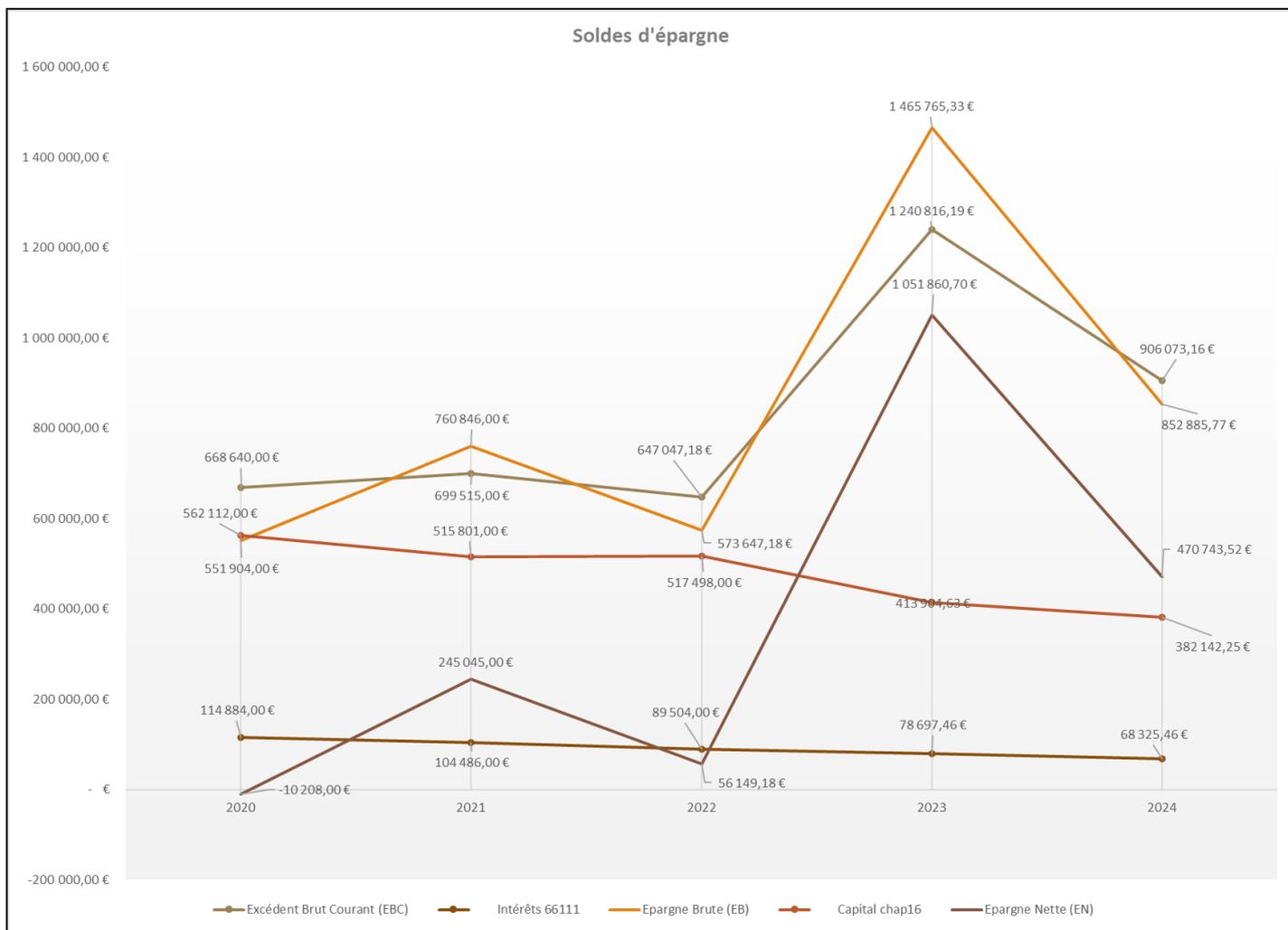
3^{EME} PARTIE : LA SITUATION DE LA COMMUNE DE RILHAC-RANCON

L'autofinancement brut et net

En 2021 le redressement financier s'expliquait par deux facteurs exceptionnels : un recouvrement de produits d'assurances pour 80 k€, et une baisse des frais de personnel (154k€) liés, notamment, à des départs non remplacés ou décalés dans l'exercice.

L'année 2023 a été également exceptionnelle, la collectivité ayant bénéficié d'un legs important ainsi que du filet de sécurité mis en place par l'Etat pour compenser la perte d'épargne brute liée à l'inflation en matière de dépenses d'énergie et d'alimentation, ainsi qu'à l'augmentation des dépenses de personnel.

L'évolution de cette épargne nette (voir graphique ci-dessous) est directement fonction de l'évolution de l'excédent brut courant (et donc de l'évolution des produits courants de fonctionnement et des charges courantes).



Les produits de fonctionnement en 2024

Hors recettes exceptionnelles, ils s'élèvent à 5.604.923 €, contre 5.585.436,00€ en 2023.

Cette progression est portée par l'augmentation des produits des services du domaine et les autres produits de gestion courante, et dans une moindre mesure par l'augmentation des produits fiscaux.

FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	REALISE 2023	REALISE 2024	EVOLUTION %
013 ATTENUATION DE CHARGES	237 503,64 €	222 945,26 €	-6,13
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	385 217,92 €	467 501,81 €	21,36
73 IMPOTS ET TAXES	3 554 689,71 €	3 699 663,96 €	4,08
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 349 227,34 €	1 136 552,98 €	-15,76
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	58 717,73 €	78 135,46 €	33,07
76 PRODUITS FINANCIERS	79,64 €	123,44 €	55,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	556 711,73 €	15 125,80 €	-97,28
	6 142 147,71 €	5 620 048,71 €	-8,50

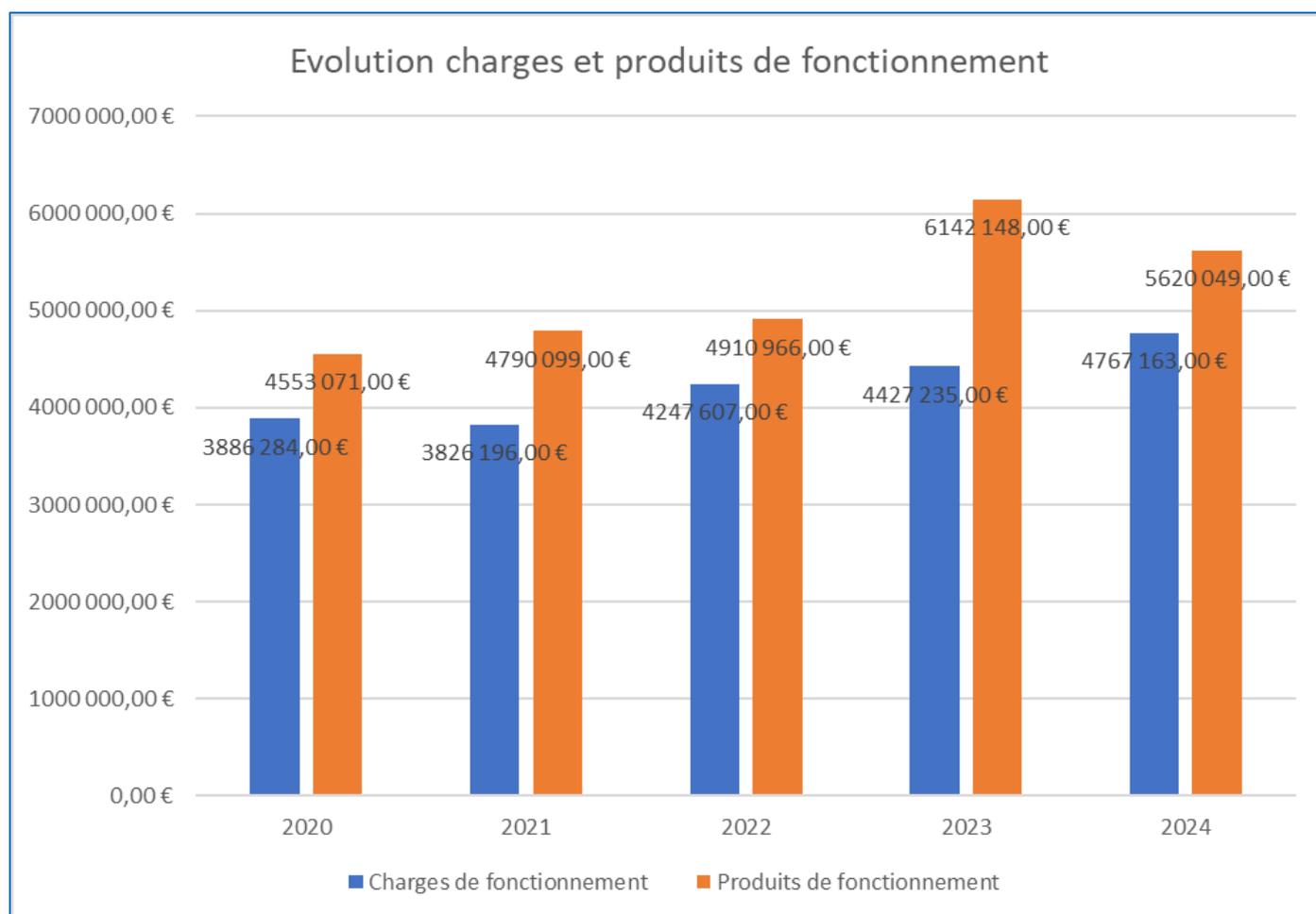
Les charges de fonctionnement en 2024

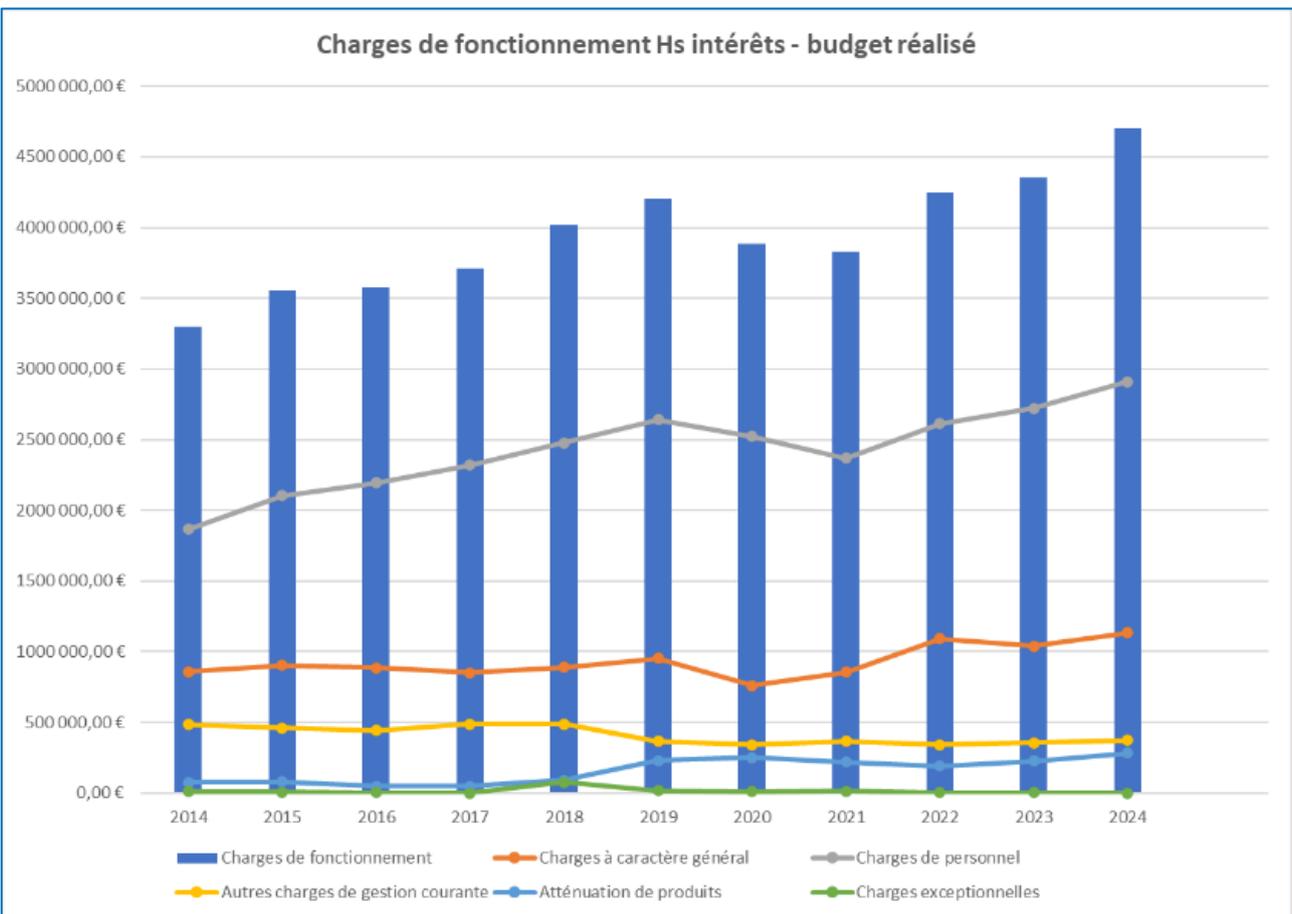
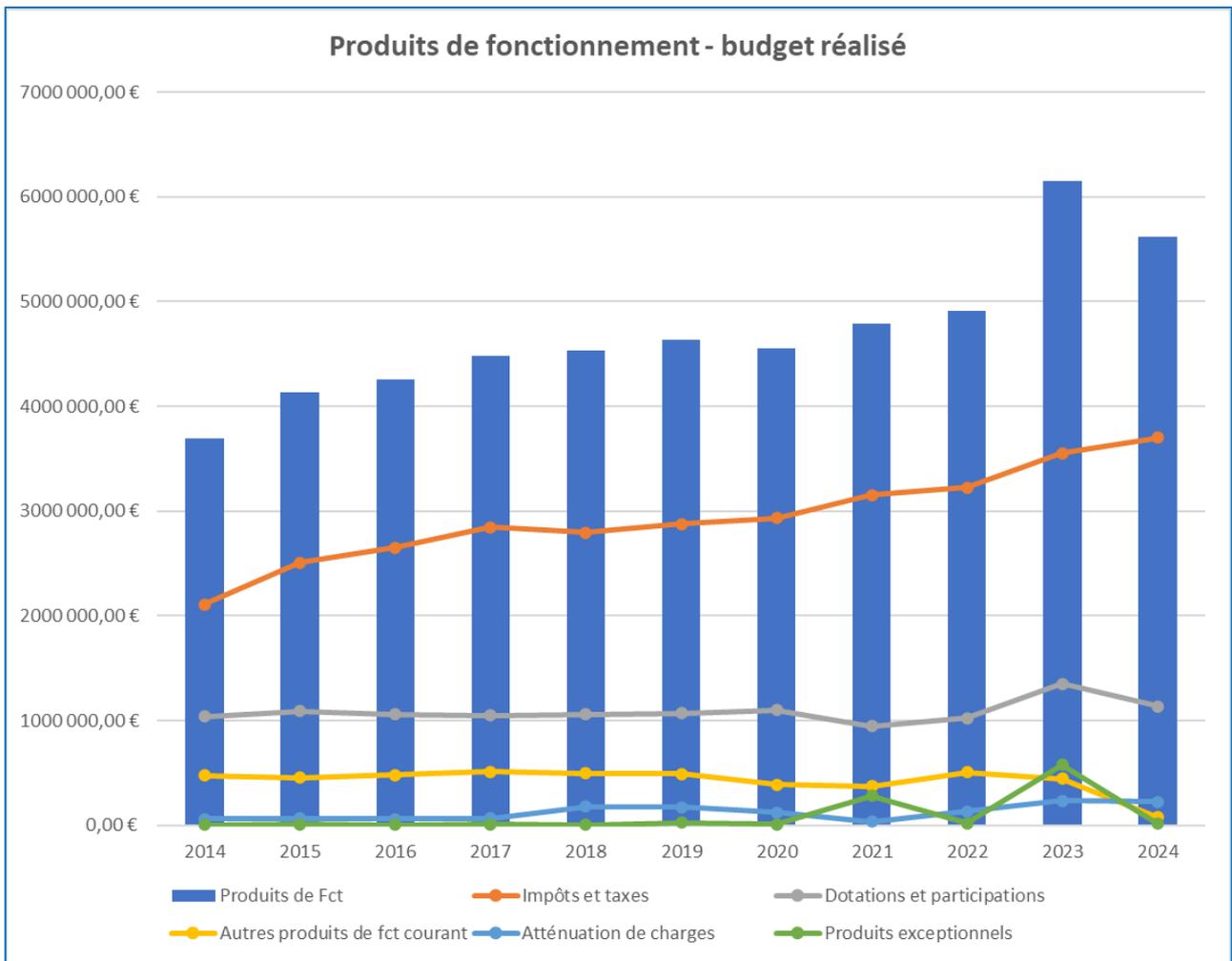
Elles s'élèvent à 4.767.163,00€ contre 4.427.235,00€ en 2023, soit une progression d'environ 7,7%.

La part des charges de personnel représente 61% de l'ensemble, stable par rapport à l'année précédente.

La part des charges de fonctionnement à caractère général représente quant à elle 23,8%, stable par rapport à l'année précédente.

FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	REALISE 2023	REALISE 2024	EVOLUTION %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 041 505,01 €	1 132 910,06 €	8,78
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 721 977,23 €	2 909 608,44 €	6,89
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	225 415,48 €	281 932,08 €	25,07
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	355 642,43 €	374 275,73 €	5,24
66 CHARGES FINANCIERES	78 697,46 €	68 325,46 €	-13,18
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 997,04 €	111,17 €	-97,22
SOUS TOTAL	4 427 234,65 €	4 767 162,94 €	7,68





Le financement des investissements

Les investissements réalisés de 2020 à 2024 ont été en moyenne de 527.376,00€ par an, financés, toujours en moyenne, à hauteur de 13,1 % par le recours à l'emprunt, de 32,5 % par des ressources propres d'investissement (FCTVA, cessions...) et de 22,3 % par les subventions (DETR, ...).

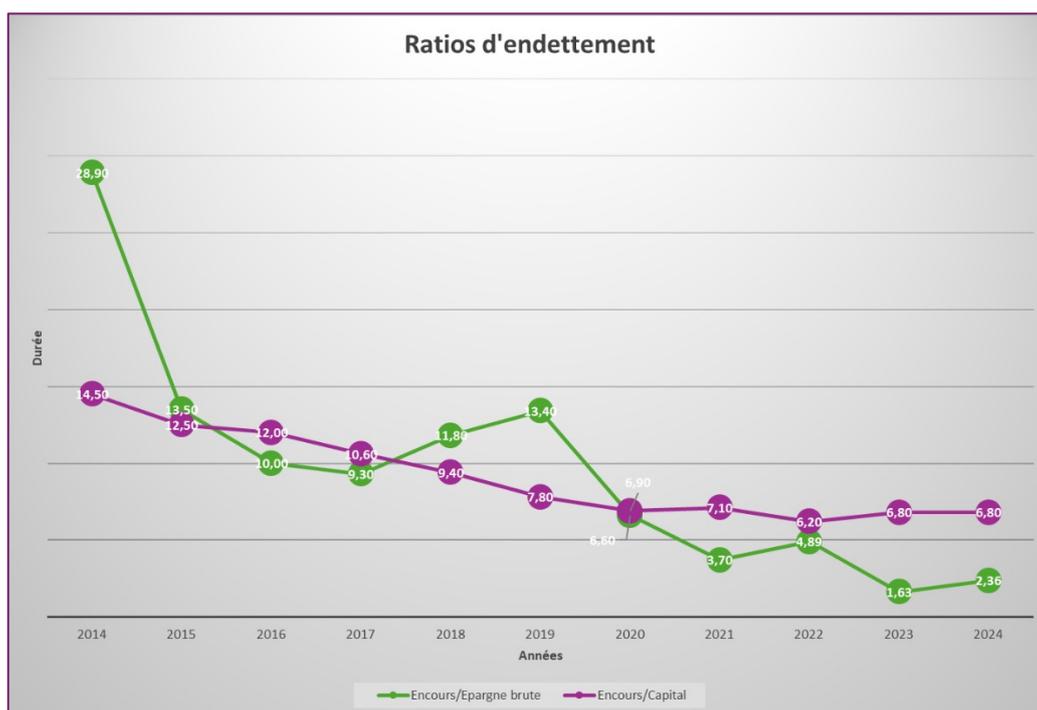
	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'équipement réalisées	478 491,00 €	328 855,00 €	451 648,00 €	508 773,00 €	869 113,00 €
Immobilisations incorporelles <i>Chap20</i>		39 258,00 €	12 355,00 €	22 747,00 €	223 883,00 €
Immobilisations corporelles <i>Chap21</i>	478 491,00 €	198 062,00 €	115 371,00 €	215 303,00 €	519 090,00 €
Immobilisations en cours <i>Chap23</i>		29 940,00 €	323 922,00 €	270 723,00 €	126 140,00 €
Dépenses indirectes (FdCet S.E)		61 595,00 €			
Opération pour compte de tiers (Dep)		- €	- €		
Dépenses financière d'investissement	768,00 €	- €	- €		
Dep d'investissement hors capital	479 259,00 €	328 855,00 €	451 648,00 €	508 773,00 €	869 113,00 €
Financement de l'investissement	770 286,00 €	760 578,00 €	272 829,18 €	1 660 532,70 €	647 320,42 €
Epargne Nette (EN)	- 10 208,00 €	245 045,00 €	56 149,18 €	1 051 860,70 €	423 982,29 €
Ressources propres d'investissement (RPI)	305 390,00 €	247 094,00 €	88 302,00 €	483 232,00 €	156 369,41 €
FCTVA 10222	105 793,00 €	75 075,00 €	37 760,00 €	77 232,00 €	95 678,80 €
taxe d'aménagement 10226	69 597,00 €	73 409,00 €	41 187,00 €	157 000,00 €	60 690,61 €
Produits de cessions 024	130 000,00 €	98 610,00 €	9 355,00 €	249 000,00 €	- €
Fonds affectés (amendes..)		- €	- €		
Subvention yc DGE/ DETR/ DSIL <i>chap13</i>	125 104,00 €	168 439,00 €	28 378,00 €	125 440,00 €	66 968,72 €
Emprunt	350 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	- €	- €

L'endettement et les ratios de dette

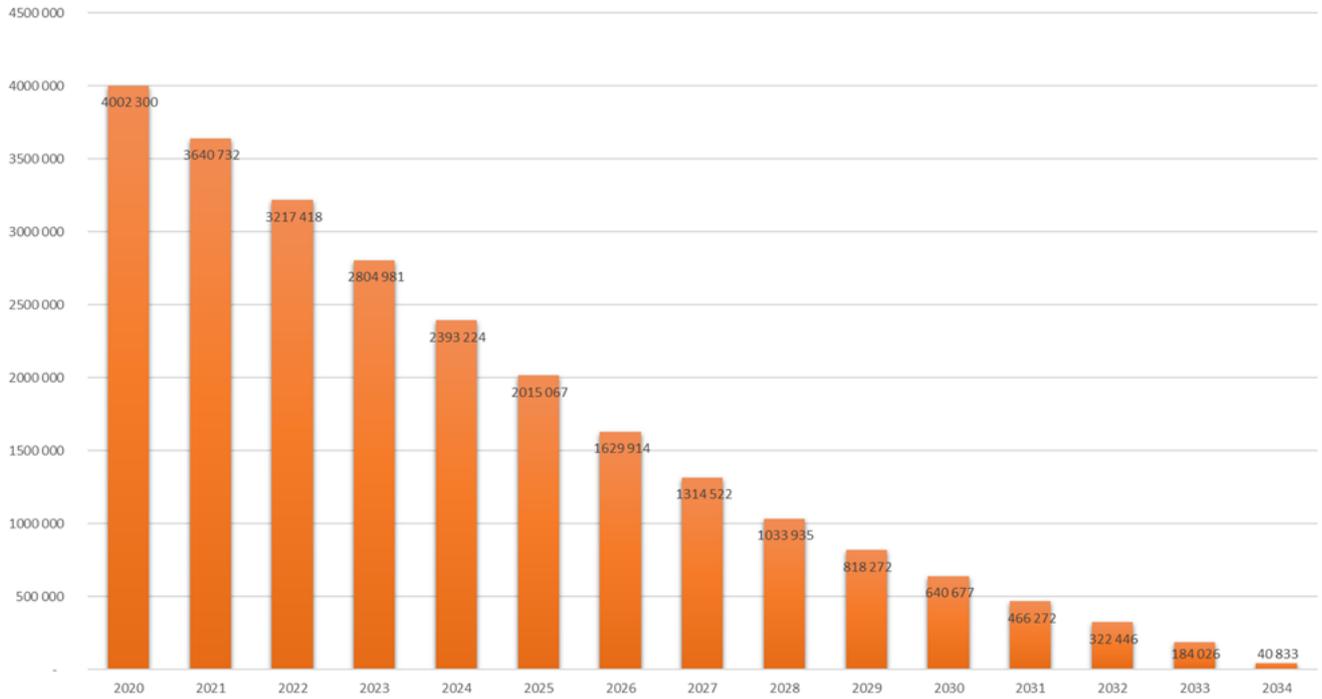
L'encours net de la dette est de près de 2 M€ fin 2024. La capacité de désendettement, qui était de 29 ans en 2014 est de 2,36 ans fin 2024. Cet indicateur doit cependant être mis en perspective des effets exceptionnels ayant affecté l'épargne brute en 2023 et comparé à la durée apparente de la dette (encours au 1/1/n : capital à rembourser en n).

En 2014, cette durée apparente était de 14 ans : autrement dit, la ville disposait des moyens de rembourser un endettement courant en moyenne sur 14,5 ans en 29 années, situation témoignant d'une très grande tension financière.

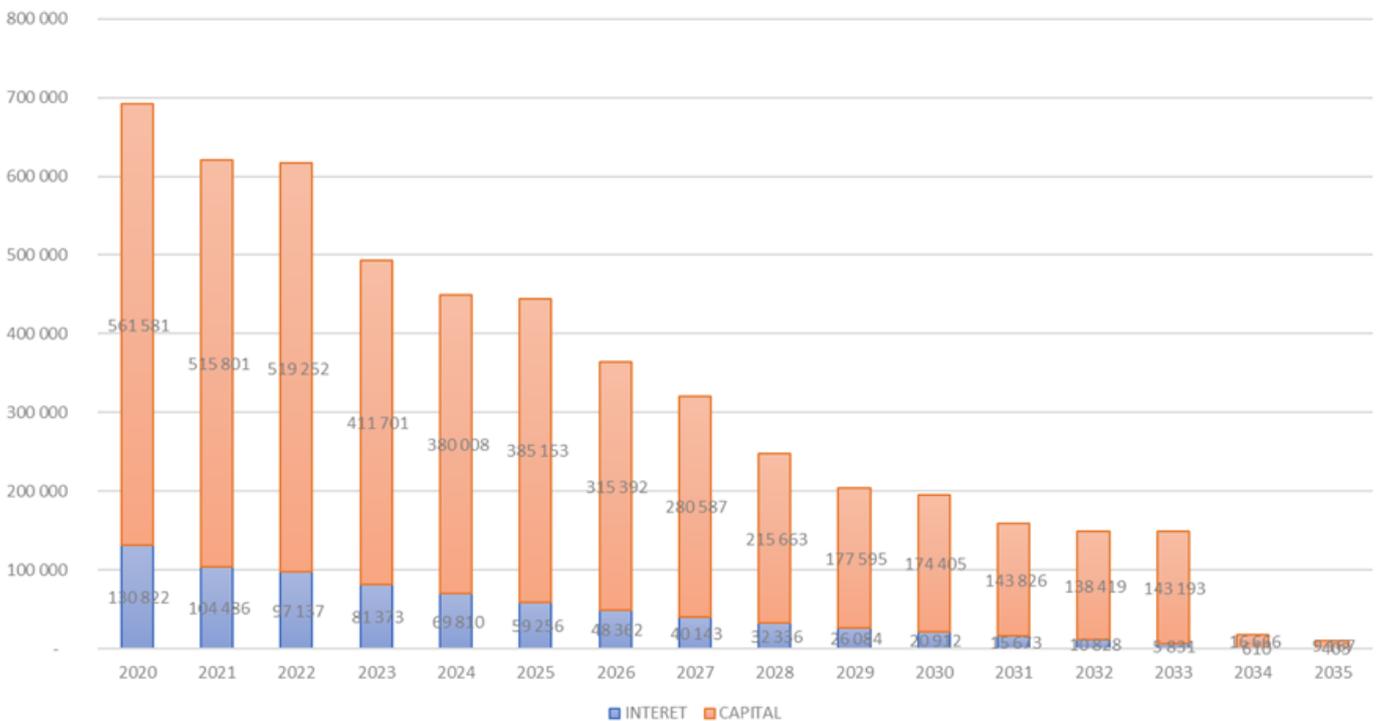
Depuis 2021 la situation s'est améliorée : en 2021 la ville disposait des moyens de rembourser en 3,7 ans un endettement qui courait, lui, sur 7,1 ans ; en 2024 elle dispose des moyens de rembourser en 2,36 ans une dette qui court elle sur 6,8 ans.



EXTINCTION DE LA DETTE 2020 A 2034



Evolution des échéances



Couverture du capital par l'épargne brute					
€	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute	551 904,00 €	859 456,00 €	370 625,00 €	1 465 765,35 €	852 885,77 €
Capital	562 112,00 €	515 801,00 €	414 104,00 €	415 000,00 €	382 142,00 €
Couverture du capital	1,00	1,70	0,90	3,53	2,23
Couverture de la dotation aux amortissements par l'épargne nette					
€	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute	551 904,00 €	859 456,00 €	370 625,00 €	1 465 765,35 €	852 885,77 €
Dotation aux amortissements	88 126,00 €	220 000,00 €	124 135,00 €	372 474,53 €	153 776,24 €
Couverture de la DAP	6,30	3,90	2,99	3,94	5,55
Couverture du déficit d'épargne nette par les recettes propres d'investissement					
€	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne nette	-10 209,00 €	343 655,00 €	-43 479,00 €	1 051 860,70 €	470 743,52 €
Recettes propres d'investissement	305 390,00 €	247 094,00 €	308 924,00 €	483 232,00 €	156 369,41 €
Taux d'utilisation des RPI	-0,03	1,39	-0,14	2,18	3,01
Couverture de l'encours de la dette par l'épargne brute					
€	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette (au 31/12)	3 640 732,00 €	3 217 418,00 €	2 804 991,00 €	2 393 224,00 €	2 015 067,00 €
Epargne brute	551 904,00 €	859 456,00 €	370 625,00 €	1 465 765,35 €	852 885,77 €
Encours / Epargne brute (années)	6,60	3,70	7,57	1,63	2,36
Durée apparente de la dette					
€	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette (au 1/01)	3 879 172,00 €	3 640 732,00 €	3 217 418,00 €	2 804 991,00 €	2 393 224,00 €
Capital	562 112,00 €	515 801,00 €	520 000,00 €	415 000,00 €	382 142,00 €
Encours / Capital (années)	6,90	7,10	6,20	6,80	6,80
€	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette (au 31/12) par habitant	784,00 €	688,00 €	599,87 €	511,81 €	430,94 €

4ème partie : Les orientations budgétaires pour 2025

En cinq ans, la situation financière de la commune s'est sensiblement améliorée, sous l'effet du désendettement et de la progression des recettes fiscales. Cependant, avec un autofinancement qui était faible en 2022 et exceptionnellement haut en 2023, et dans un contexte inflationniste, il demeure indispensable de poursuivre l'effort de maîtrise budgétaire, et cela d'autant plus que les produits de fonctionnement devraient peu évoluer, en dehors de la revalorisation des bases de la fiscalité locale, et qu'un certain nombre d'investissements importants s'annoncent.

Les produits de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	BP 2024	PROPOSITION 2025
013 ATTENUATION DE CHARGES	100 000,00 €	150 000,00 €
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	415 500,00 €	417 000,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	3 600 518,00 €	3 700 000,00 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 070 000,00 €	1 046 000,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	43 000,00 €	15 000,00 €
76 PRODUITS FINANCIERS		
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	5 229 018,00 €	5 328 000,00 €

Les produits de fonctionnement envisagés en 2025 sont en légère augmentation par rapport au BP 2024, autour de 5,3 M€. Malgré une légère hausse des bases de la fiscalité locale, il est anticipé une baisse de certaines recettes, FPIC et Droits de mutation notamment.

Les produits de la fiscalité directe locale (Chapitre 73)

Après une augmentation de 3,9% en 2024, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives s'élèvera à +1,7% en 2025. Cette revalorisation concernera aussi la base de calcul de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette revalorisation devrait se traduire par un gain prévisionnel de +/-60 K€.

Réalisé à hauteur de 3.496.842,00 en 2024, le produit de la fiscalité locale est estimé à 3.552.000,00€ en 2025.

Il n'est pas envisagé d'augmenter les taux de TFB et de TFNB en 2025.

Les dotations versées par l'Etat (Chapitre 74)

Dans l'attente de la notification officielle, la DGF est estimée autour de 851 000 €. Provisoirement, la répartition de l'année 2024 est maintenue :

- 423.000,00 € au titre de la dotation forfaitaire
- 394.000,00 € au titre de la DSR
- 41.000,00 € au titre de la DNP

Les produits des services et des participations (Chapitre 70)

Les produits des services ont été estimés à 417.000,00€, la plus grosse part provenant des recettes « Familles », autour de 300.000€.

Les charges de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	BP 2024	PROPOSITION 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 355 000,00 €	1 295 000,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 960 500,00 €	3 041 600,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	316 449,00 €	300 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	413 000,00 €	406 300,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	72 000,00 €	60 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	93 500,00 €	100 000,00 €
SOUS TOTAL	5 210 449,00 €	5 202 900,00 €

Le montant prévisionnel des charges de fonctionnement s'élève à 5 M€, hors intérêts et charges exceptionnelles. Toutefois, il s'agit d'une prévision et par conséquent ce montant de dépenses ne devrait pas être atteint en 2025, comme cela a été constaté les années précédentes (cf. Graphique d'évolution des charges de 2014 à 2024).

Les dépenses à caractère général (Chapitre 011)

Elles sont inscrites pour un montant de 1,295 M€. Il s'agit de tenir compte de l'inflation, mais également de répondre aux besoins d'entretien des bâtiments et de maintenance des équipements qui vont croissants, étant donné le vieillissement du patrimoine immobilier et mobilier communal.

Toutefois, un pilotage très serré de ces dépenses sera effectué afin d'en limiter au maximum la hausse.

Les dépenses de personnel (Chapitre 012)

Elles sont budgétées à 3,042 M€ afin de prendre en considération les revalorisations et évolutions de carrière qui interviendront en 2025, et l'augmentation des cotisations retraites et de l'assurance statutaire.

Les atténuations de produits (Chapitre 014)

Le poste « atténuation de produits » est principalement constitué de l'attribution de compensation (AC) versée à Limoges Métropole.

Elle était de 237.380,00 € en 2024, elle devrait s'élever à 238.796,00€ en 2025.

Enfin, la pénalité due au titre de la loi SRU sera à nouveau appliquée en 2025, la période d'exemption étant achevée.

Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Elles sont stables.

L'investissement et son financement en 2025

Le montant des investissements nécessaires, hors Restes à Réaliser (RAR) et hors emprunt, a été évalué à 1,1M€, les RAR se montant à 443.428,00€.

Deux enveloppes d'investissements prioritaires ont été établies après concertation avec les services municipaux :

- Une enveloppe d'un montant de 123.430,00 K€ pour le renouvellement et la modernisation des matériels municipaux ;
- Une enveloppe d'un montant de 684.632,00 K€ pour les travaux d'aménagement et sur les bâtiments municipaux.

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement s'élevant à 911.306,00 €, il servira à financer le capital de la dette, et une partie des investissements, le reste étant financé par les dotations et les subventions.

Evolution du besoin de financement						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'investissement hors annuité en capital	479 260,00 €	328 855,00 €	451 648,00 €	508 773,00 €	869 114,00 €	1 537 428,00 €
Subventions et Cessions	430 500,00 €	415 534,00 €	116 680,00 €	608 672,00	223 337,00	340 141,00
Produits des cessions	130 000,00 €	98 611,00 €	9 355,00 €	249 000,00	0,00	0,00
Dotations/FCTVA	175 390,00 €	148 484,00 €	78 947,00 €	234 232,00	156 368,00	75 000,00
Divers ressources propres d'investissement	6,00 €	- €	- €	0,00	0,00	0,00
Subventions	125 104,00 €	168 439,00 €	28 378,00 €	125 440,00	66 969,00	265 141,00
Besoin de financement	48 760,00 €	- 86 679,00 €	334 968,00 €	-99 899,00	645 777,00	1 197 287,00
Subventions /dépenses directes d'investissement	26,10%	51,22%	6,28%	25%	8%	17%

ANNEXES :

- 1- Compte Administratif (CA) 2024 provisoire
- 2- Projet de Budget Principal (BP) 2025
- 3- CA 2024 provisoire Revente d'énergie
- 4- Projet de Budget Annexe (BA) Revente d'énergie 2025
- 5- Tableau prévisionnel des investissements Matériels
- 6- Tableau prévisionnel des investissements Travaux